

Vous n'ignorez sans doute pas que ce prix a été fondé il y a plus de quarante ans, par J.-B. Guinard, docteur en médecine à Gand, et qu'il est attribué tous les cinq ans à celui qui, au cours de cette période, a publié le meilleur ouvrage ou fait la meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général, sans distinction.

Ce prix a déjà été attribué huit fois. La première fois, il fut remporté par François Laurent pour son livre sur l'*Épargne dans les écoles*; puis successivement par Louis Melsens, Membre de notre Académie, pour ses *Recherches sur l'iodure de potassium en ce qui concerne les affections saturnines et mercurielles*; par J. Dauby, pour son livre intitulé : *Des grèves ouvrières*; par M. Ernest Gilon, pour son livre : *Misères sociales : La lutte pour le bien-être*; par M. F. Robyns, pour son : *OEuvre des sociétés scolaires de tempérance*; par M. Jules Le Jeune, président de la Ligue patriotique contre l'alcoolisme; par M. Édouard de Pierpont, fondateur de la Fédération mutuelliste de l'arrondissement de Dinant; enfin, il vient d'être attribué à M. E. Malvoz, pour son intervention dans la lutte contre l'anchoylostomiasie et la tuberculose.

C'est, messieurs, la première fois que pareille distinction échoit à un médecin et le corps médical peut à juste titre en être fier. Il est aujourd'hui devenu de tradition dans certains milieux de parler à tout propos de la rapacité des médecins. M. Malvoz est un exemple d'un médecin ayant accompli de très grandes choses avec la plus grande abnégation et en négligeant ses propres intérêts; et il n'est pas le seul dans ce cas, loin de là. Le fondateur même du prix pourrait également être cité comme exemple du même genre.

Je suis certain, messieurs, d'être l'interprète des sentiments de l'Académie en félicitant chaleureusement M. Malvoz de la distinction qu'il a si bien méritée et en le remerciant d'avoir fourni la preuve du mal-fondé de l'accusation portée contre le corps médical. (*Applaudissements.*)

M. Malvoz, malheureusement retenu chez lui par un devoir urgent de piété filiale, nous a exprimé ses regrets de ne pouvoir assister à cette séance. Je vous propose, messieurs, de charger votre Bureau de lui exprimer par écrit nos félicitations. (*Marques unanimes d'approbation.*)

Il en sera donc ainsi.

III. — CONCOURS ACADÉMIQUE.

Concours pour le prix Alvarenga (de Piauhy). Proclamation des résultats.

M. le Président. — Dans la séance du mois de mai, l'Académie a adopté les propositions de la Commission chargée de faire rapport sur les mémoires envoyés au concours pour le prix Alvarenga, propositions qui tendent à partager ce prix entre les mémoires nos 1 et 3, en allouant à l'auteur du mémoire n° 3, placé en première ligne, une somme de 400 francs, et à l'auteur du mémoire n° 1 une somme de 300 francs.

Le prix devant, d'après le vœu exprimé par son fondateur, être attribué à une époque rapprochée de l'anniversaire de sa mort, c'est à la date d'aujourd'hui que cette solennité a été fixée. Il va être procédé à l'ouverture des plis cachetés accompagnant les deux mémoires couronnés.

L'ouverture des plis permet de constater que le mémoire n° 3 a pour auteur M. le Dr Georges Leboucq, à Gand, et le mémoire n° 1 M. Henri Fredericq, candidat en sciences naturelles, étudiant en médecine à l'Université de Liège. (*Applaudissements.*)

IV. — RAPPORTS.

1. **RAPPORT** de la Commission qui a été chargée d'examiner le mémoire manuscrit de M. le docteur A. HAÏBE, directeur de l'Institut provincial de bactériologie de Namur, intitulé : *Étude d'une série d'intoxications chroniques causées par le gaz sulfhydrique provenant de la production industrielle du gaz pauvre.* — M. PUTZEYS, Rapporteur (1).

On n'accorde généralement à tort, en hygiène industrielle, qu'une minime importance à l'hydrogène sulfuré et, en ce qui concerne particulièrement les intoxications chroniques qu'on a pu

(1) Commissaires : MM. Bruylants et Putzeys.

lui attribuer, il y a lieu de noter qu'elles sont relativement rares, qu'elles se présentent sous une forme insidieuse et qu'elles ont été peu étudiées. M. le docteur Haibe a eu l'occasion d'en observer un grand nombre de cas parmi les ouvriers d'une usine importante et il a pu en trouver la cause dans les émanations produites par les appareils laveurs d'un gazogène à gaz pauvre (gaz à l'eau).

L'intérêt qu'offrent les recherches auxquelles M. Haibe s'est livré résulte du fait qu'actuellement diverses branches de l'industrie empruntent leur force motrice à des installations de gazogènes. Or, le gaz obtenu en faisant passer un courant de vapeur d'eau sur du coke incandescent, généralement pyriteux, est débarrassé de l'hydrogène sulfuré par son passage dans un scrubber, c'est-à-dire dans un cylindre rempli de coke sur lequel de l'eau ruisselle. Celle-ci, après avoir dissous l'acide sulfhydrique, peut être traitée par un sel de fer ou bien elle est envoyée directement à l'égout. Dans ce dernier cas, si la canalisation souterraine est défectueuse ou si, en l'absence de coupe-air, elle est en relation directe avec les tuyaux de vidange des éviers situés dans les ateliers, l'atmosphère de ceux-ci peut être viciée à un haut degré, l'hydrogène sulfuré dont l'eau est chargée s'en dégageant aisément et notamment sous l'influence d'une température plus ou moins élevée. C'est précisément ce qui se passait dans l'usine où M. le docteur Haibe a recueilli ses observations. Toutefois, cette situation insalubre n'a pas été reconnue d'emblée; les médecins de l'établissement ont supposé qu'ils pouvaient être en présence d'intoxications causées par l'oxyde de carbone.

L'examen du sang emprunté aux malades n'ayant pas présenté à l'analyse spectrale les réactions spécifiques connues (ce qui n'est pas probant puisqu'il peut se trouver de l'oxyde de carbone dans le sang, sans que le spectroscope, même manié dans de bonnes conditions, le décèle), on rechercha ce gaz dans l'air des ateliers, par le procédé de Lévy, sans plus de succès.

Le hasard fit découvrir dans le sang d'un ouvrier une bande d'absorption, peu marquée à la vérité, mais suffisamment nette,

située dans le rouge et qui serait, d'après Pouchet, caractéristique de l'acide sulfhydrique. Dès lors, M. le docteur Haibe dirigea ses investigations dans ce sens et reconnut la présence du gaz en question dans l'air des ateliers: pendant leur occupation, les portes et fenêtres étant closes, la proportion s'élevait à 0.63 — 0.73 et 0.74 ‰, alors que 2 ‰ suffisent déjà, selon Lehmann, pour provoquer des symptômes d'intoxication après quelques heures de séjour dans l'atmosphère viciée. La teneur n'était plus que de 0.28 ‰ le lendemain d'un jour où le moteur avait été arrêté, et elle était tombée à 0 dix jours après l'arrêt du moteur.

L'auteur croit avoir observé une certaine accoutumance chez les ouvriers; cette opinion, dont le contrôle nous échappe, est en contradiction avec la manière de voir de Lehmann qui affirme avoir constaté la sensibilité croissante de l'homme et des animaux à l'égard de l'hydrogène sulfuré.

Il nous paraît superflu de reproduire la symptomatologie et l'interprétation qu'en donne l'auteur. Nous nous bornerons à relever une assertion très contestable. Si l'on prenait à la lettre le texte du mémoire, on pourrait croire que M. le docteur Haibe attribue à l'acide sulfhydrique une action d'autant plus pernicieuse que l'oxygène est plus raréfié dans l'air respirable; or, dans un local où la ventilation est insuffisante, la diminution de la proportion d'oxygène n'est pas telle qu'il y ait lieu d'en tenir compte, et c'est plutôt à l'accumulation des principes toxiques qu'il convient d'attribuer les accidents. Telle doit être évidemment sa pensée; mais encore est-il désirable qu'elle soit exprimée en des termes qui ne laissent pas prise à l'équivoque.

Le correctif de la situation insalubre qui a été décrite plus haut devait consister, à notre avis, en une épuration sérieuse du gaz employé.

Votre Commission vous propose d'adresser des remerciements à l'auteur, d'imprimer son mémoire dans le *Bulletin* de l'Académie et d'engager M. le docteur Haibe à continuer ses relations avec la Compagnie. — Ces conclusions sont adoptées.